

AFFAIRE N°11 - Acquisition d'un terrain de 38 950 m2 situé à la Montagne, appartenant à Madame Paul ISAUTIER.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 4 août 1977 (affaire n°20), vous avez adopté à l'unanimité le projet d'acquisition d'un immeuble de 38 950 m2 cadastré section BX n°25 et BZ n°69, situé à la Montagne PK 8, appartenant à Madame Paul ISAUTIER, au prix de 390 000 F.

Ce prix étant supérieur à l'estimation des Services Fiscaux, l'affaire a dû être soumise à l'examen de la Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture qui, sans sa séance du 27 octobre 1977, a émis défavorable à cette transaction.

La SEDRE, chargée de négocier l'acquisition du terrain pour le compte de la Commune dans le cadre de sa mission de bureau foncier, a donc repris contact avec la propriétaire et vient de me faire connaître que celle-ci consent à ramener ses prétentions à 350 000 F, prix conforme à l'avis des Domaines (valeur vénale + indemnité de emploi).

Je vous rappelle que ce terrain, bâti d'une maison en dur sous tôle de 7 pièce avec dépendances située presque en face de la Mairie de la Montagne 8e km, jouxte sur toute sa longueur le terrain communal -ex-Foucque--et constitue avec lui un ensemble de plus de 6 hectares d'un seul tenant.

Sur la partie basse de ces deux terrains est prévue la construction d'un CES de 600 élèves, pendant que leur partie haute est concernée par le projet d'aménagement de la Zone de loisirs du Colorado.

Ce projet d'acquisition me paraît donc particulièrement intéressant et, considérant votre accord antérieur, je vous demande de bien vouloir m'autoriser :

- à faire l'acquisition de cette propriété pour le prix de 350 000 F
- à payer au notaire, rédacteur de l'acte, les honoraires correspondants.

La dépense sera prélevée sur l'un des emprunts inscrits au Budget Supplémentaire de 1977, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

vu
pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Sociales
Signé Paul PASTOR.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour copie conforme
Saint-Denis, le 28 décembre 1978
Le Chef de Bureau délégué
G. LACOSTE